

# EXEMPLES DE REMBOURSEMENT

## GARANTIE LUMINÉIS

### A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021

#### INFORMATIONS PRÉALABLES

Ces exemples de remboursement n'ont aucune valeur contractuelle.

Ils vous permettent d'estimer, pour une situation précise et un tarif de prestation donné, différents points :

- La prise en charge opérée par l'Assurance Maladie obligatoire ;
- Les remboursements opérés par votre complémentaire santé sur chaque niveau, c'est-à-dire ceux selon le contrat de complémentaire santé souscrit ;
- Vos éventuels restes à charge.

Les remboursements effectués en vertu de votre contrat diffèrent selon le niveau de garanties souscrit.

<b>Luminéis Hospi seule</b>	<b>Montant de référence (en euros)</b>	<b>Prise en charge par le régime de base (en euros)</b>	<b>Prise en charge par MILTIS (en euros)</b>	<b>Reste à charge (en euros)</b>
<b>Hospitalisation</b>				
Forfait journalier hospitalier en court séjour	20	-	20	0
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte	355	271,70	83,30	0
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte	431	271,70	159,30	0
<b>Optique</b>				
Équipement optique de classe A (monture + verres) de verres unifocaux (équipement 100% santé)	125	17,10	-	107,90
Équipement optique de classe B (monture + verres) de verres unifocaux	345	0,09	-	344,91
<b>Dentaire</b>				
Détartrage	28,92	20,24	-	8,68
Couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières prémolaires (prothèses 100% santé)	500	84	-	416
Couronne céramo-métallique sur deuxièmes prémolaires	538,70	84	-	454,70
Couronnes céramo-métalliques sur molaires	538,70	84	-	454,70
<b>Aides auditives</b>				
Aide auditive de classe I par oreille (équipement 100% santé)	950	240	-	710
Aide auditive de classe II par oreille	1476	240	-	1 236
<b>Soins courants</b>				
Consultation d'un médecin traitant généraliste sans dépassement d'honoraires	25	16,50	-	8,50
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie sans dépassement d'honoraires	30	20	-	10
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	44	16,50	-	27,50
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	56	15,10	-	40,90

<b>Luminéis Niveau 1</b>	<b>Montant de référence (en euros)</b>	<b>Prise en charge par le régime de base (en euros)</b>	<b>Prise en charge par MILTIS (en euros)</b>	<b>Reste à charge (en euros)</b>
<b>Hospitalisation</b>				
Forfait journalier hospitalier en court séjour	20	-	20	0
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte	355	271,70	0	83,30
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte	431	271,70	0	159,30
<b>Optique</b>				
Équipement optique de classe A (monture + verres) de verres unifocaux (équipement 100% santé)	125	17,10	107,90	0
Équipement optique de classe B (monture + verres) de verres unifocaux	345	0,09	99,91	245
<b>Dentaire</b>				
Détartrage	28,92	20,24	8,68	0
Couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières prémolaires (prothèses 100% santé)	500	84	416	0
Couronne céramo-métallique sur deuxièmes prémolaires	538,70	84	36	418,70
Couronnes céramo-métalliques sur molaires	538,70	84	36	418,70
<b>Aides auditives</b>				
Aide auditive de classe I par oreille (équipement 100% santé)	950	240	710	0
Aide auditive de classe II par oreille	1476	240	160	1 076
<b>Soins courants</b>				
Consultation d'un médecin traitant généraliste sans dépassement d'honoraires	25	16,50	7,50	1
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie sans dépassement d'honoraires	30	20	9	1
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	44	16,50	7,50	20
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	56	15,10	6,90	34

<b>Luminéis Niveau 2</b>	<b>Montant de référence (en euros)</b>	<b>Prise en charge par le régime de base (en euros)</b>	<b>Prise en charge par MILTIS (en euros)</b>	<b>Reste à charge (en euros)</b>
<b>Hospitalisation</b>				
Forfait journalier hospitalier en court séjour	20	-	20	0
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte	355	271,70	83,30	0
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte	431	271,70	67,93	91,38
<b>Optique</b>				
Équipement optique de classe A (monture + verres) de verres unifocaux (équipement 100% santé)	125	17,10	107,90	0
Équipement optique classe B (monture + verres) de verres unifocaux	345	0,09	149,91	195
<b>Dentaire</b>				
Détartrage	28,92	20,24	8,68	0
Couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières prémolaires (prothèses 100% santé)	500	84	416	0
Couronne céramo-métallique sur deuxièmes prémolaires	538,70	84	156	298,70
Couronnes céramo-métalliques sur molaires	538,70	84	156	298,70
<b>Aides auditives</b>				
Aide auditive de classe I par oreille (équipement 100% santé)	950	240	710	0
Aide auditive de classe II par oreille	1476	240	260	976
<b>Soins courants</b>				
Consultation d'un médecin traitant généraliste sans dépassement d'honoraires	25	16,50	7,50	1
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie sans dépassement d'honoraires	30	20	9	1
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	44	16,50	7,50	20
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	56	15,10	6,90	34

<b>Luminéis Niveau 3</b>	<b>Montant de référence (en euros)</b>	<b>Prise en charge par le régime de base (en euros)</b>	<b>Prise en charge par MILTIS (en euros)</b>	<b>Reste à charge (en euros)</b>
<b>Hospitalisation</b>				
Forfait journalier hospitalier en court séjour	20	-	20	0
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte	355	271,70	83,30	0
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte	431	271,70	159,30	0
<b>Optique</b>				
Équipement optique de classe A (monture + verres) de verres unifocaux (équipement 100% santé)	125	17,10	107,90	0
Équipement optique de classe B (monture + verres) de verres unifocaux	345	0,09	224,91	120
<b>Dentaire</b>				
Détartrage	28,92	20,24	8,68	0
Couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières prémolaires (prothèses 100% santé)	500	84	416	0
Couronne céramo-métallique sur deuxièmes prémolaires	538,70	84	216	238,70
Couronnes céramo-métalliques sur molaires	538,70	84	216	238,70
<b>Aides auditives</b>				
Aide auditive de classe I par oreille (équipement 100% santé)	950	240	710	0
Aide auditive de classe II par oreille	1476	240	360	876
<b>Soins courants</b>				
Consultation d'un médecin traitant généraliste sans dépassement d'honoraires	25	16,50	7,50	1
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie sans dépassement d'honoraires	30	20	9	1
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	44	16,50	13,75	13,75
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	56	15,10	12,65	28,25

<b>Luminéis Niveau 4</b>	<b>Montant de référence (en euros)</b>	<b>Prise en charge par le régime de base (en euros)</b>	<b>Prise en charge par MILTIS (en euros)</b>	<b>Reste à charge (en euros)</b>
<b>Hospitalisation</b>				
Forfait journalier hospitalier en court séjour	20	-	20	0
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte	355	271,70	83,30	0
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte	431	271,70	159,30	0
<b>Optique</b>				
Équipement optique de classe A (monture + verres) de verres unifocaux (équipement 100% santé)	125	17,10	107,90	0
Équipement optique de classe B (monture + verres) de verres unifocaux	345	0,09	299,91	45
<b>Dentaire</b>				
Détartrage	28,92	20,24	8,68	0
Couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières prémolaires (prothèses 100% santé)	500	84	416	0
Couronne céramo-métallique sur deuxièmes prémolaires	538,70	84	276	178,70
Couronnes céramo-métalliques sur molaires	538,70	84	276	178,70
<b>Aides auditives</b>				
Aide auditive de classe I par oreille (équipement 100% santé)	950	240	710	0
Aide auditive de classe II par oreille	1476	240	560	676
<b>Soins courants</b>				
Consultation d'un médecin traitant généraliste sans dépassement d'honoraires	25	16,50	7,50	1
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie sans dépassement d'honoraires	30	20	9	1
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	44	16,50	26,25	1,25
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	56	15,10	24,15	16,75



Ma Mutuelle... en toute sérénité

## AIDE A LA LECTURE DES EXEMPLES DE REMBOURSEMENT

### **Hypothèse (Niveau 2) :**

Un médecin spécialiste non adhérent de l'OPTAM facture 56€ sa consultation. Le tarif conventionnel étant de 23€, ce médecin a opéré un dépassement d'honoraires de 33€ (23€ + 33€ = 56€). Cette consultation se fait dans le respect du parcours de soins (le médecin généraliste ayant été consulté avant le médecin spécialiste).

### **Quelle prise en charge par le régime de base ?**

Dans ce cas, l'Assurance Maladie obligatoire prend en charge 15,10€.

### **Quelle est la prise en charge par votre complémentaire santé ?**

Pour un contrat à 100% de la base de remboursement (100% BRSS), le remboursement opéré en vertu du contrat d'Assurance Maladie complémentaire serait de 6,90€.

### **Quel est le reste à charge ?**

Dans le présent exemple, le patient-assuré aura 34€ de reste à charge (56€ - 15,10€ - 6,90€ = 34€). Cette somme correspond aux 33€ qui sont à sa charge et à 1€ de participation forfaitaire imposé par la législation « contrat responsable ».